

STUDI FRANCESI

RIVISTA QUADRIMESTRALE
FONDATA DA FRANCO SIMONE

184

ANNO LXII - FASCICOLO I - GENNAIO-APRILE 2018

ROSENBERG & SELLIER EDITORI IN TORINO

STUDI FRANCESI

RIVISTA FONDATA DA FRANCO SIMONE

Direttori onorari:

DANIELA DALLA VALLE (Torino), FRANCO PIVA (Verona), MARIO RICHTER (Padova),
CECILIA RIZZA (Genova)

Direttori:

GABRIELLA BOSCO (Torino), PAOLA CIFARELLI (Torino), MICHELE MASTROIANNI (Vercelli)

Comitato scientifico:

JEAN BALSAMO (Reims), CARMINELLA BIONDI (Bologna), JEAN-DANIEL CANDAU (Genève),
JEAN CÉARD (Paris X - Nanterre), MARIA COLOMBO TIMELLI (Milano), MICHEL DELON (Paris
IV - Sorbonne), PHILIPPE FOREST (Nantes), VITTORIO FORTUNATI (Pavia), STEFANO GENETTI
(Verona), SABINE LARDON (Lyon 3), FRANK LESTRINGANT (Paris IV - Sorbonne), IDA MERELLO
(Genova), BENEDETTA PAPASOGLI (Roma), MONICA PAVESIO (Torino), ELENA PESSINI (Parma),
VALENTINA PONZETTO (Lausanne), MARIA EMANUELA RAFFI (Padova), LAURA RESCIA
(Torino), JOSIANE RIEU (Nice-Sophia Antipolis), G. MATTEO ROCCATI (Torino), LISE SABOURIN
(Nancy), FABIO SCOTTO (Bergamo), MARC VUILLERMOZ (Chambéry)

Segreteria di redazione:

FEDERICA SIMONE, FRANCESCA FORCOLIN

Corrispondenti:

BELGIO - Pierre Jodogne, 72 rue de Nieuwenhowe, 1180 *Bruxelles*; Marc Quaghebeur, Archives et
Musée de la Littérature, Bibliothèque Royale, 4 bld. de l'Empereur, 1000 *Bruxelles*.

CANADA - Marie-Christine Pioffet, 755 rue Jeanne-Burel, *Québec*, QC G1M 3Z6.

FRANCIA - Jean Céard, Université de Paris X - Nanterre, UFR Lettres, Langues, Philosophie, 200 av.
de la République, 92001 *Nanterre*; Barbara Revelli, 147 rue Oberkampf, 75011 *Paris*.

GERMANIA - Rainer Zaiser, Romanisches Seminar, Christian-Albrechts-Universität zu Kiel,
Leibnizstraße 10, 24098 *Kiel*.

GIAPPONE - Shigemi Sasaki, 1-11-31, Teraya, Tsurumi, 230 *Yokohama*.

ISRAELE - Michèle Bokobza Kahan, Université de Tel-Aviv, Beer Touvia 1, ap. 2, Tel-Aviv 6458301.

POLONIA - Regina Bochenek-Franczakowa, ul. Sliczna 12/9, P - 31-444 *Kraków*.

REGNO UNITO - Richard Cooper, Brasenose College, *Oxford* OX1 4AJ; Sabine Chaouche, Oxford
Brookes University, Gipsy Lane Campus, *Oxford* OX3 0BP.

SPAGNA - Carmen Camero, Universidad de Sevilla, C/ Doña Maria de Padilla S/N, 41071 *Sevilla*.

STATI UNITI - Scott Shinabargar, Department of World Languages and Cultures, 225 Kinard Hall,
Winthrop University, *Rock Hill*, SC 29733.

SVIZZERA - Daniel Maggetti, 2 ch. du Mollendruz, 1006 *Lausanne*.

SOMMARIO

Anno LXII – fasc. I – gennaio-aprile 2018

ARTICOLI

MARIATERESA PROTA, *Intrusioni del narratore e soggettivismo nel romanzo medievale tardo: il caso del "Floriant et Florete"*, p. 3.

CHARLES MAZOUER, *"Zaïre", une anti-"Polyeucte": Voltaire contre Corneille*, p. 14.

RICHARD SPAVIN, *Le volcan, la mine et la tombe: alchimie et transmutations d'auteur dans l'œuvre de Sade*, p. 27.

CARLOTA VICENS-PUJOL, *Le paysage et l'expérience du numineux dans les récits autobiographiques de George Sand*, p. 41.

GERMANA BERLANTINI, *Un dialogo inatteso fra Mallarmé e Céline: dalla trascendenza dell'opera alla parola-esperienza*, p. 51.

SUSANNA ALESSANDRELLI, *"Le Grand Meaulnes" ou la pureté impossible*, p. 62.

TESTI INEDITI E DOCUMENTI RARI

G. MATTEO ROCCATI, *"Le chevalier bien advise", une imitation du "Chevalier deliberé" d'Olivier de La Marche (ms. Paris, BnF fr. 1691)*, p. 71.

DISCUSSIONI E COMUNICAZIONI

ANDREA SCHELLINO, *Adolphe de Lescure recenseur des "Fleurs du Mal" (1859) et des "Paradis artificiels" (1860)*, p. 91.

RASSEGNA BIBLIOGRAFICA

Medioevo, a cura di G.M. Roccati, p. 101; *Quattrocento*, a cura di M. Colombo Timelli e P. Cifarelli, p. 110; *Cinquecento*, a cura di S. Lardon e M. Mastroianni, p. 116; *Seicento*, a cura di M. Pavesio e L. Rescia, p. 125; *Settecento*, a cura di F. Piva e V. Fortunati, p. 129; *Ottocento: a) dal 1800 al 1850*, a cura di L. Sabourin e V. Ponzetto, p. 133; *Ottocento: b) dal 1850 al 1900*, a cura di I. Merello e M.E. Raffi, p. 155; *Novecento e XXI secolo*, a cura di S. Genetti e F. Scotto, p. 161; *Letterature francofone extraeuropee*, a cura di E. Pessini, p. 173; *Opere generali e comparatistica*, a cura di G. Bosco, p. 181.

Volumi ricevuti, p. 188.

*“Le chevalier bien avisé”, une imitation
du “Chevalier délibéré” d’Olivier de La Marche
(ms. Paris, BnF fr. 1691)*

Abstract

Le chevalier bien avisé (the well-advised knight), dated 1486, is an allegorical story in octosyllabic *septains* inspired by Olivier de La Marche’s *The Resolute Knight*. The article presents the text, hitherto unknown, situates it in relation to the La Marche narrative and, by way of example, gives the transcription of a passage: the *Parliament of Atropos* (vv. 170-428, ff. 6r-12r). The table of the headings (ff. 66r-69r), transcribed in appendix, gives an overview of the contents as a whole.

Le chevalier bien avisé est un texte narratif en septains d’octosyllabes, anonyme, daté de janvier 1486 (peut-être nouveau style, donc 1487), se présentant comme la suite du *Chevalier délibéré* d’Olivier de La Marche¹. Ce dernier avait écrit à la gloire de la cour de Bourgogne, notre auteur compose une sorte de pendant en l’honneur de la cour royale. L’exaltation chevaleresque du roi et des nombreux aristocrates mentionnés n’a probablement pas seulement une valeur encomiastique. La date de composition se situe dans une période troublée: né en 1470, Charles VIII a accédé au trône en 1483, la régence d’Anne de Beaujeu, sa sœur aînée, est contestée. Après la paix «fourrée» de Bourges en 1485, le conflit connu sous le nom de «guerre folle» agite l’aristocratie du royaume en 1486-1487 et l’hostilité envers la régence d’une partie de la noblesse, en particulier bretonne, aboutira en 1488 à la bataille de Saint-Aubin du Cormier². Notre auteur n’évoque jamais explicitement ce contexte, mais, lorsqu’il fait état de souvenirs personnels, il souligne à plusieurs reprises la fidélité au roi des personnages dont il parle. Le texte devient donc une affirmation politique de fidélité à la monarchie et à la régence, d’autant plus qu’il semble émaner de l’aristo-

(1) Sur *Le Chevalier délibéré*, achevé à la fin du mois d’avril 1483, cf. *Dictionnaire des lettres françaises*, publié sous la dir. du card. G. GREUTE, *Le Moyen Age*, éd. entièrement revue et mise à jour sous la dir. de G. HASENOHR et M. ZINK, Paris, 1992 (dorénavant *D.L.F.*), pp. 1085-1086 (article de G. TYL-LABORY). Sur le sens de l’expression, le chevalier décidé, résolu, cf. J. PAVIOT, “*Le chevalier délibéré*” d’Olivier de La Marche dans la littérature morale (xv^e-xvii^e s.), *Publication du Centre européen d’études bourguignonnes* (xiv^e-xvii^e s.), 43 (2003), Centre européen d’études bourguignonnes (xiv^e-xvii^e s.), Rencontres de Chalon-sur-Saône (26 au 29 septembre 2002), *Autour d’Olivier de la Marche*, actes publiés sous la direction de J.-M. Cauchies, Neuchâtel, Centre européen d’études bourguignonnes (xiv^e-xvii^e s.), 2003, pp. 161-170, en particulier p. 170. Pour la dimension historique de l’œuvre, cf. J.-CH. LEMAIRE, *Entre histoire et récit allégorique: “Le chevalier délibéré” d’Olivier de La Marche*, «Bien dire et bien apprendre» 22 (2004), pp. 235-245. On trouvera sur *Gallica* la reproduction numérisée de plusieurs éditions anciennes, les deux dernières éditions imprimées sont: OLIVIER DE LA MARCHE, *Le Chevalier délibéré (The Resolute Knight)*, edited by C.W. Carroll, translated by L.H. Wilson & C.W. Carroll, Tempe, Arizona, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 1999; OLIVIER DE LA MARCHE, *Le chevalier délibéré, édition originale, Paris, par Antoine Vérard, 1488, (...)*, introduction, traduction et notes, S. Messerli, Paris, Presses universitaires de France, Fondation Martin Bodmer, 2010.

(2) Voir Y. LABANDE-MAILFERT, *Charles VIII et son milieu (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, Fayard, 1975, pp. 55-80; EAD., *Charles VIII. Le vouloir et la destinée*, Paris, Fayard, 1986, pp. 64-95.

cratie bretonne; on peut même vraisemblablement l'attribuer à Charles de Coëty, comte de Taillebourg³.

Cette dimension politique n'épuise pas cependant l'intérêt de la composition qui, sans être un chef d'œuvre, mérite de sortir de l'oubli. La forme du poème, le septain d'octosyllabes⁴, est proche des huitains du *Chevalier delibéré*⁵ et l'action se situe dans la continuité de celui-ci. Pour comprendre l'intrigue, il faut rappeler brièvement le contenu du récit de La Marche⁶:

Un vieux chevalier écoute les propos de *Pensee* qui l'exhorte à combattre contre *Accident* [la mort violente] et *Debile* [la mort par maladie] dans la forêt d'*Atropos*. Le chevalier s'arme⁷ et chevauche en quête d'aventures. Il arrive dans la plaine de *Plaisance mondaine* où il affronte *Hutin*. Avant qu'il ne tourne mal, le combat est interrompu par *Reliques de jeunesse* qui défend le chevalier et obtient de son adversaire qu'il le laisse repartir. Le chevalier reprend sa quête et rencontre un ermite, *Entendement*. Le matin, après la messe, ce dernier lui fait visiter sa chapelle et son reliquaire: le *cloître de Souvenance*. Le chevalier repart ensuite et traverse la lande du *Temps* où il combat avec *Eaige*. Vaincu, *Eaige* le laisse libre, à la condition qu'il respecte ses consignes. Il entre alors dans le désert de *Viellisse* où il s'égare dans le sentier d'*Abuz* et il arrive au palais d'*Amours*. *Desir* veut le faire entrer, *Souvenir* s'y oppose et le met dans la *sente de bon advis* qui le conduit au *manoir de bonne aventure*. *Oiseuse* en a été bannie, le portier est *Labeur* et le lieu s'appelle *Estude*. *Fresche memoire*, la princesse qui en a la garde, l'accueille et lui fait visiter le *cimetiere de Memoire*. Après un rappel général des sépultures anciennes, sont énumérés les morts depuis l'an trente-cinq⁸. Le chevalier décide alors de livrer bataille sans plus tarder et se présente aux lices: *Atropos* préside, il assiste aux combats des ducs Philippe [le Bon] contre *Debile* et de Charles [le Téméraire] contre *Accident*, les deux sont vaincus. Une litière arrive portée par deux licornes: il s'agit de Marie de Bourgogne, duchesse d'Autriche, qui va être tuée par *Accident*. Le chevalier se prépare à l'affrontement, mais *Atropos* lui envoie son héraut *Respit* qui lui enjoint de remettre le combat à plus tard. *Fresche memoire* le ramène alors chez *Entendement* et le texte se termine par des consignes morales pour bien vivre.

Notre texte prend la suite de ce récit, l'auteur-narrateur lui-même – l'*Acteur* – nous apprend qu'il écrit sous l'émotion suscitée en lui par la lecture du *Chevalier delibéré*⁹:

Cette lecture l'a plongé dans une réflexion profonde sur la situation de l'homme, voué à être vaincu par *Accident* ou *Debile*, appelé à vivre toutefois conformément à sa nature, non comme une

(3) Voir mon article *Auteur et circonstances d'écriture du "Chevalier bien advise", une imitation du "Chevalier delibéré" d'Olivier de La Marche*, à paraître dans «Fay ce que voudras». *Mélanges en l'honneur d'Alessandro Vitale-Brovarone*, sous la direction de M. Del Savio, P.A. Martina, G. Pastore et M. Rivoira, Paris, Classiques Garnier. La transcription et une première étude du texte ont été menées dans le cadre du cours de *Letteratura francese medievale* du Dipartimento di lingue e letteratura straniera e culture moderne de l'Université de Turin (a.a. 2014-2015) avec la collaboration des étudiants, en particulier Matilde Allario, Marco Baretta, Sara Calò, Nadia Cassago, Valentina Letey, Eleonora Nappa, Maria Razionale, Laura Tozzoli, Federica Turchetto.

(4) Schéma: ababbcc. La forme est très courante au XV^e siècle, cf. H. CHATELAIN, *Recherches sur le vers français au XV^e siècle. Rimes, mètres et strophes*, Paris, 1907, reprint Genève, 1974, pp. 144-145.

(5) Octosyllabes également, schéma: abaabbcc; cf. *ibidem*, p. 101.

(6) Pour le résumé, voir aussi J. PAVIOT, "Le chevalier délibéré" cit., pp. 161-163.

(7) Ce qui donne lieu à l'énumération des pièces allégoriques de l'armement. Cette technique, courante à l'époque, sera utilisée plusieurs fois par la suite – dans la chapelle de l'ermite, pour les éléments de l'autel et les parements du célébrant, dans le cloître, pour détailler les maçonneries du manoir, etc. –, elle sera reprise par notre auteur. Olivier de La Marche l'utilise notamment, à propos du vêtement féminin, dans son *Triumphe et parement des dames* (*Le Triumphe des dames von Olivier de La Marche*, Ausgabe nach den Handschriften (...) von J. Kalbfleisch, Rostock, 1901).

(8) 1435, date du traité d'Arras qui marque la réconciliation entre Philippe le Bon et Charles VII.

(9) L'ouvrage est évoqué explicitement au début et, dans la suite du texte, la référence au *Chevalier delibéré* est rappelée plusieurs fois (ff. 22r, 24v, 25v, 50r, voir aussi *infra*, dans la partie transcrite, les vv. 201, 261). Pour l'identification des personnages mentionnés, voir mon article cité *supra*.

bête. Pendant qu'il songe à la grandeur de la création et à celle de l'homme en son sein, mais angoissé à l'idée de ne pas être à la hauteur, *dame Raison* vient le rassurer. Le dialogue est interrompu par un grand vacarme et une tempête effroyable qui annoncent le *parlement qu'Atropos*, la *deesse letale*, va tenir. Le *parlement* est convoqué parce que *Accident* et *Debile* doivent se justifier du fait qu'ils ont laissé en vie le *Chevalier delibere*. Après la justification présentée par les deux, acceptée par *Atropos*, le texte se poursuit par l'explication qu'*Entendement* donne à l'*Acteur* de ce qui vient de se passer. Ce dernier est amené ensuite par *Entendement*, *Bon advis* et *Memoire*, sur l'ordre de *Raison*, à l'*hopital humain* pour qu'il puisse se préparer au combat qu'il devra soutenir. *Bon advis* puis *Raison* lui montrent comment il faut s'armer, rappellent de nombreux exemples de gens qui ont été vaincus *par faulte d'estre bien armés* et lui donnent plusieurs explications sur différents sujets. Arrivé à l'*hopital humain*, l'*Acteur* visite le *temple humain*, décrit les «relicques qui estoient dedans le tabernacle» et les sépultures de cœur qui se trouvent dans les allées du temple: «notables gens de moien estat», princes et seigneurs de sang royal, rois, papes et cardinaux. A ce moment-là les hérauts d'*Atropos*, qui avaient déjà publié le *pas du val perilleux*, viennent ajourner le roi Louis [XI] pour qu'il y compare. L'*Acteur* s'y rend aussi et assiste à l'affrontement: le roi en sort d'abord vainqueur, mais il est ensuite surpris par *Maleur*, *sergent d'Accident*, et *Debile*. Se déroulent ensuite les combats de sa femme *Charlote* [de Savoie], du pape *Sixte* [IV] et du *cardinal de Tours* [Hélie de Bourdeilles]: tous sont vaincus. Après un dernier entretien avec *Raison*, *Entendement*, *Bon advis* et *Memoire*, l'*Acteur* se promet de ne rien oublier de ce qu'il a vu et de le mettre par écrit dans le livre du *Chevalier bien advise*.

Il est facile de constater que la matière et son organisation sont très proches de celles du *Chevalier delibere*, mais l'œuvre est originale dans son contenu et, comme l'étude de quelques éléments susceptibles d'en éclairer le contexte d'écriture a montré¹⁰, elle ne manque pas de renseignements intéressants. Du point de vue de l'histoire littéraire, elle ne s'éloigne pas de thématiques présentes ailleurs dans la culture de l'époque¹¹ et que déjà Olivier de La Marche avait fait siennes: l'itinéraire chevaleresque signifiant et le thème de la visite du cimetière¹² trouvent un modèle proche dans *Le livre du coeur d'amour épris* de René d'Anjou¹³, l'image du combat en champ clos contre la mort vient du *Pas de la mort* d'Amé de Montgesois¹⁴. Au cours du récit, la visite du *temple humain* notamment, proche dans la thématique d'œuvres comme le *Temple d'Honneur* de Jean Froissart¹⁵, *L'Oultré d'Amours*¹⁶ ou le *Temple de Bocace*¹⁷

(10) J'ai étudié cet aspect dans l'article indiqué *supra* n. 3.

(11) Cf. J. PAVIOT, "Le chevalier delibere" cit., pp. 164, 167-169.

(12) Sur cette thématique, voir P. TUCCI, *Une poésie sépulcrale au XV^e siècle*, in *Actes du III^e Colloque international sur la littérature en moyen français* (Milan, 21-23 mai 2003), réunis par S. Cigada, A. Slerca, G. Bellati, M. Barsi, *L'analisi linguistica e letteraria*, 12 (2004; imprimé en 2006), pp. 561-592; G.M. ROCCATI, *Pétrarque et Bocace modèles de René d'Anjou*, in *Favola, mito ed altri saggi di letteratura e filologia in onore di Gianni Mombello*, a cura di A. Amatuzzi et P. Cifarelli, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2004 («Franco-Italia») 23-24, (2003), pp. 377-388, en particulier pp. 378-384.

(13) RENÉ D'ANJOU, *Le livre du coeur d'amour épris*, texte présenté, établi, trad. et annoté par F. Bouchet, Paris, Librairie générale française, 2003. Pour la bibliographie, voir aussi G.M. ROCCATI, *Pétrarque et Bocace modèles de René d'Anjou* cit., p. 377. Sur la proximité entre notre texte et celui de René d'Anjou, voir J. PAVIOT, "Le chevalier delibere" cit., pp. 165-167.

(14) Cf. J. PAVIOT, "Le chevalier delibere" cit., pp. 164-165. Alors que le *Pas de la mort* de Georges Chastelain (cf. *Œuvres de Georges Chastelain*, publiées par M. le baron K. de Lettenhove, Bruxelles, Heussner, 1863-1866, reprint Genève, Slatkine, 1971, t. VI, pp. V-VI, texte aux pp. 49-65) est simplement une réflexion d'inspiration religieuse sur la mort et son inévitabilité.

(15) Voir JEAN FROISSART, *Dits et débats*. Introduction, édition, notes, glossaire par A. Fourrier, avec en appendice quelques poèmes de Guillaume de Machaut, Genève, Droz («Textes littéraires français» 274), 1979, pp. 22-43, texte aux pp. 91-127.

(16) Voir *Œuvres de Georges Chastelain* cit., pp. VII-VIII, texte aux pp. 67-128; J. LEMAIRE, "L'Oultré d'Amour" de Georges Chastelain, un exemple ancien de construction en abyme, «Revue romane» 11 (1976), pp. 306-316.

(17) GEORGES CHASTELAIN, *Le temple de Bocace*. Édition commentée par S. Blißgenstorfer, Bern, Francke, 1988. À noter que dans cette œuvre tout un développement est consacré à *Prigent de Coitivi* (pp. 51-53), probablement un proche de l'auteur (cf. mon article déjà cité).

de Georges Chastelain, est également révélatrice de la culture et des ambitions littéraires de l'auteur¹⁸.

Au-delà de ces modèles cependant, sans être vraiment original, le texte a une physionomie propre: les différents éléments, dont certains sont nouveaux, sont agencés d'une manière autonome, comme le montre le passage édité ici, correspondant au récit du *parlement d'Atropos*, récit qui occupe les sections III à V¹⁹.

III. La *deesse letale* vient tenir son *parlement*

Pendant que *Raison* sermonnait, elle entendit tout à coup le son d'une trompette et elle s'interrompit (XXV). Il y eut un grand bruit, des éclairs, les vents soufflèrent (XXVI), deux maures dans les airs jouaient du tambour, deux autres *gallans* soufflaient dans des trompettes (XXVII). Dans une salle tendue de noir la *deesse letale* fit installer son siège (XXVIII). *Raison* me dit que c'était sûrement *Atropos* qui allait tenir son parlement (XXIX), je me souvins d'avoir entendu parler d'elle (XXX), *Raison* me le confirma (XXXI). Un grand bruit précéda un chariot de fer où la dame était assise (XXXII), avec elle étaient *Cloto* et *Lachesis* (XXXIII), *Atropos* était habillée d'un drap noir semé de feu (XXXIV).

IV. L'ordonnance d'*Atropos*

La compagnie s'arrêta et on apporta la chaire d'*Atropos* (XXXV), ses deux sœurs s'assirent sur des tabourets (XXXVI), des bancs furent installés et les murs tendus de noir (XXXVII), les deux dont La Marche a parlé arrivèrent avec leur suite (XXXVIII). Le premier fut *Accident*, il s'assit à droite d'*Atropos* (XXXIX), avec ses gens d'armes (XL), *Guerre*, *Excès*, *Hutin* ... (XLI). *Debile* arriva ensuite, armé d'un bâton *d'estrange guise*, qui comportait quatre dents (XLII), chacune avait un officier: *Vieillesse*, *Pouvreté*, *Goute* (XLIII), *Decrepite*, tous effroyables (XLIV). Deux huissiers ouvrent²⁰ l'audience (XLV), chacun s'assied à sa place, le greffier lit «la lettre du mandat» (XLVI), d'*Atropos* (XLVII). La lettre exprime son mécontentement (XLVIII) à l'égard de *Debile* et *Accident* qui n'ont pas fait leur devoir face au *Chevalier delibéré* (XLIX).

V. La justification donnée par *Accident* et *Debile*

Accident se lève de suite en colère disant que le chevalier n'avait fait que son devoir (L), même s'il s'était sauvé comme un lièvre (LI), il finira par être attrapé (LII). *Debile* parle ensuite disant qu'il s'était bien défendu (LIII), mais il devra forcément revenir combattre (LIV). Ces justifications apaisent *Atropos*, qui demande aux deux de lever leur armée (LV). *Accident* et *Debile* affirment qu'ils feront plier tout le monde (LVI), ils appellent leurs *souldars* et les arment (LVII). *L'Acteur* reste pensif, à ce moment il voit *Atropos* rompre le fil que ses deux sœurs filaient (LVIII), *Cloto* proteste (LIX), de même que *Lachesis* (LX). *Atropos* se lève, tout le monde part, *L'Acteur*, resté comme piégé, demande à *Entendement* ce que cela signifie (LXI).

Ce texte s'insère dans une tradition, mais non d'une manière servile, comme le montre le rappel de quelques œuvres marquantes. Les scènes de jugement chez Guillaume de Machaut – *Jugement du roy de Behaigne*, *Jugement du roy de Navarre* – sont assez conventionnelles, nourries des thèmes de la tradition lyrique: la campagne et le printemps fournissent le cadre de débats qui restent fondamentalement des dialo-

(18) Un peu plus tard Octovien de Saint-Gelais compose dans la même veine *Le séjour d'Honneur* (début des années 1490, cf. OCTOVIEN DE SAINT-GELAIS, *Le séjour d'Honneur*, éd. critique, introd. et notes par F. Duval, Genève, Droz, 2002, pp. 17-21).

(19) Les numéros des sections se trouvent dans le texte lui-même; j'ajoute, également en chiffres romains, entre parenthèses, la numérotation des strophes de mon édition en cours.

(20) Le texte continue ensuite en partie au passé, en partie au présent. Je simplifie en adoptant le présent.

gues²¹. On retrouve la même topique²² dans plusieurs textes du cycle de *La belle dame sans mercy*²³. Ici aussi les scènes de *parlement* – audiences et plaidoyers – se déroulent dans des cadres idylliques. Dans l’*Accusation contre la Belle Dame sans Mercy* (*Le Parlement d’Amour*) de Baudet Herenc l’audience se déroule dans un verger²⁴, le ciel où est jugée *La Dame loyale en Amour* est surtout caractérisé par la splendeur des pierres précieuses qui ornent les sièges des juges²⁵. Le décor est plus élaboré, mais la démarche est la même dans *La Cruelle Femme en Amour*, d’Achille Caulier, où l’action se situe en divers lieux, notamment une cité et des palais dont on détaille la richesse²⁶.

Un cadre plus “réaliste” s’impose dans d’autres textes, toutefois là encore la description reste liée à la thématique courtoise. *Le procès d’Honneur Féminin* de Pierre Michault²⁷ est le récit de l’audience présidée par dame *Raison*. Le déroulement du procès est relaté fidèlement, mais l’intérêt porte sur les intervenants – personnifications allégoriques et personnages historiques – et l’endroit où ils s’installent, sur les différentes phases du procès – arrivée, plaidoyers, débats, sentence –, en fait sur *la belle ordonnance de ceste court*²⁸. Dans les *Arrêts d’Amour* de Martial d’Auvergne le prologue décrit la salle d’audience du *noble parlement d’Amours* et le public qui assiste²⁹ – l’auteur souligne la richesse des vêtements et des lieux et s’arrête sur l’attitude psychologique de ceux qui attendent un jugement, mais la description est assez convenue –, ensuite les arrêts sont relatés sans insertion dans un cadre narratif. Les œuvres relevant du théâtre pourraient être intéressantes, la mise en scène de la plaidoirie étant fréquente, notamment dans les moralités et les farces, mais dans ces textes l’aspect descriptif, quand il est présent, joue un rôle encore plus subalterne³⁰.

En revanche notre auteur s’est inspiré du *Champion des dames* de Martin Le Franc³¹. Après le récit de l’attaque du château d’*Amour* par *Malebouche* et ses hommes, après le premier combat entre *Franc Vouloir* et *Despit le cruel*, après un intermède où le poète découvre entre autres le domaine de *Venus* et la chapelle d’*Amour*, Le Franc introduit la série de disputes publiques qui prolongent l’affrontement et qui opposent *Franc Vouloir* aux différents avocats de *Malebouche*. La foule, et

(21) Cf. GUILLAUME DE MACHAUT, *Le Jugement du roy de Beaigne and Remede de Fortune*, ed. by J. I. Wimsatt and W.W. Kibler; music ed. by R. A. Baltzer, Athens (Ga.), University of Georgia Press, 1988, vv. 1-55 (pp. 61-63); GUILLAUME DE MACHAUT, *The Judgment of the King of Navarre*, ed. and transl. by R. Barton Palmer, New York-London, Garland, 1988, vv. 459-558 (pp. 20-26).

(22) Cf. E. DOUDET, “Les Droitz Nouveaux de Rhétorique”. *Structures judiciaires et efficacité épictétique dans les œuvres des Grands Rhétoriciens*, dans *Littérature et droit, du Moyen Âge à la période baroque: le procès exemplaire*, Actes de la journée d’études du groupe de recherche Traditions Antiques et Modernités de Paris VII (29 mars 2003), Études réunies par S. Geonget et B. Méniel, Paris, Champion, 2008, pp. 217-232, en particulier pp. 219-222.

(23) ALAIN CHARTIER, BAUDET HERENC, ACHILLE CAULIER, *Le cycle de “La belle dame sans mercy”*. Une anthologie poétique du XV^e siècle (BNF ms Fr. 1131), éd. bilingue établie, trad., présentée et annotée par D. F. Hult et J. E. McRae, Paris, Champion, 2003.

(24) *Ibidem*, vv. 49-104 (pp. 120-124).

(25) *Ibidem*, vv. 233-272 (pp. 188-192).

(26) *Ibidem*, vv. 89-248 (pp. 252-266).

(27) Composé après 1461, probablement dans les années qui suivent, cf. *Pierre Michault: Œuvres poétiques*, présentées et éditées par B. Folkart, Paris, 1980, p. 10. À noter que le personnage de *Bon advis* apparaît dans cette œuvre à côté de *Raison* (cf. *ibidem*, p. 29).

(28) *Ibidem*, p. 29.

(29) Cf. MARTIAL D’AUVERGNE, *Les arrêts d’amour*, publ. par J. Rychner, Paris, A. et J. Picard, 1951, vv. 13-64 (pp. 3-5). L’œuvre est datable des années 1460-1466 (cf. p. xxiv).

(30) Sur ces textes, cf. M. BOUHAÏK-GIRONÈS, *Les clercs de la Basoche et le théâtre comique* (Paris, 1420-1550), Paris, Champion, 2007, pp. 213-247.

(31) Achevé fin 1441-début 1442, cf. MARTIN LE FRANC, *Le champion des dames*, publ. par R. Deschaux, Paris, Champion, 1999, t. I, p. ix.

en son milieu le poète, se dirige précipitamment vers *la sale d'Amours* (v. 2219) pour y assister. Ce passage est manifestement à l'arrière-plan de notre texte: la scène est construite de la même manière et certaines images sont reprises, toutefois il ne s'agit jamais d'un simple emprunt. Chez Martin le Franc:

Clarins et trompettes sonnerent
(v. 2217)

Dans notre texte:

(...) soudainement
oït sonner unne trompette
(vv. 170-171)

Chez Martin le Franc la salle:

tendue estoit de noirs tapis
(v. 2241)

Chez notre auteur, dans la salle d'audience:

furent (...)
les murs de noir tapissez
(vv. 254-256)

Chez Martin quand *Malebouche* entre dans la salle:

chascun print place en l'auditoire
(v. 2302)

Chez notre auteur:

chescun qui là estoit mandé
print place selon son estat
(vv. 317-318)

Chez Martin Le Franc arrivent ensuite *les trois deesses infernales* | *Tesiphone*, *Alecto*, *Megere* (vv. 2409-2410), *grosse et notable ambassade* (v. 2406) des *maïstres d'enfer* (v. 2403), en soutien à *Malebouche*, puis, au cours du récit, les plaidoyers se succèdent. Même si le *souverain seigneur* du lieu est *Amour* (v. 2264), l'hôtel est tenu par *Malebouche*, qui forge là ses attaques contre lui; l'atmosphère a donc déjà changé par rapport à la tradition. Notre auteur, tout en s'inspirant de Martin Le Franc, va plus loin: en substituant *Atropos* à *Amour*, il bouleverse le scénario. Il ne s'agit plus de la lutte, difficile par moments, mais destinée à triompher, des idéaux courtois contre leurs détracteurs. La mort est devenue la maîtresse du jeu. Notre auteur n'invente rien à proprement parler: *Atropos* joue un rôle de premier plan dans la *Danse aux aveugles* de Pierre Michault³² et dans le *Chevalier delibéré*. Il ne fait que réagencer

(32) Datée de mars 1464, cf. *Pierre Michault: Œuvres poétiques* cit., p. 10. Imprimée dès la fin des années 1470 à Genève et à Bruges (*Incunabula Short Title Catalogue* de la British Library - ISTC: im00564850, im00564900).

des éléments qu’il a trouvés ailleurs, toutefois dans les deux cas il ne s’agissait pas de scènes de jugement: le résultat est original³³. Le passage transcrit ci-après témoigne de cela et on ne reprochera pas à l’auteur son *habit de peu savoir* et ses *termes lourds*, pour lesquels il demande lui-même l’indulgence du lecteur³⁴.

On trouvera, après la transcription des ff. 6r-12r, celle de la table des rubriques ajoutée à la fin du volume (ff. 66r-69r). Elle permettra de mieux situer le passage transcrit et de saisir les articulations de l’ensemble de l’œuvre.

G. MATTEO ROCCATI
Università degli Studi di Torino

(33) On ne trouve aucune référence à cette topique dans CH. MARTINEAU-GÉNIEYS, *Le thème de la mort dans la poésie française de 1450 à 1550*, Paris, Champion, 1978; pour le *Pas de la Mort* et le *Chevalier deliberé*, voir pp. 251-258.

(34) «Pour ce mets nom selon l’entente | à ce traictié ci devisé | du *Chevalier bien advise*. | Qu’il plaira | à tous recevoir | et le lire humainement | sans sur ce aucun reguart avoir | à l’Acteur qui si clerement | descouvre son entendement | par son habit de peu savoir | comme on peult cy aparcevoir. | Deo gracias. | L’an mil quatre centz quatre vings six | ou mois de jannvier fut cest euvre | commencé par vouloir rassiz | par ung qui assez mal en euvre, | l’effect la verité desquevre, | qui est guarni de termes lourds | car il fut fait en quinze jours» (ff. 64v-65r), cf. mon article déjà cité.

Annexe 1.

Transcription³⁵ des sections III-V: *Le parlement d'Atropos*
 vv. 170-428³⁶ (ff. 6r-12r)

		III. Comme la deesse letalle et ses seurs vindrent tenir leur parlement pour ce que les capitaines Debille et Accident avoient laissé pa[sser] ³⁷ le Chevalier deliberé	f. 6r
170	XXV	En me preschant, soudainement oït sonner unne trompette qui buisina si haultement, non pas <par> façon de retraicte, par quoy sa parolle imparfaicte	
175		demoura jusqu'a l'autre jour et aperceut bien qu'il fut jour.	
	XXVI	Le bruit fut grant pour les tonnerres qui tout esmeurent orendroit, Boreas souffle par ses erres les esclers qui tout fouldroioit, Eolus par l'air voletoit alentour d'unne grant commete qui ne fut pas en reguart nette.	
180			
	XXVII	De deux tabours plus gros que pippes jouoient deux mores la volans qui avoient renversés leurs lippes plus que mout limiers ne allans, auprés eut deux autres gallans tenans trompetes en leurs mains qui de sonner ne faisoient mains. //	
185			
190			
	XXVIII	Pres d'illec en unne grant salle, qui fut toute tendue de noir, fist là la deesse letalle son siege bien hault asseoir, qui fut horrible chose à voir à ceulx qui visrent l'assamblee où me trouvoy comme d'amblee.	f. 6v
195			

(35) Je donne ici une simple transcription du texte, en appliquant les conventions habituelles. Assez régulièrement le copiste soude en un seul mot des éléments que la langue moderne distingue: *parquoy* (v. 174), *avoir* (à voir, v. 195), *lassamblee* (v. 196), *quavoiz* (qu'avoiz, v. 205), *dequoy* (v. 207), *mesjoy* (m'esjoy, v. 207). Dans la transcription je sépare les mots y compris lorsqu'il s'agit des adverbes *plus* et *tres*, systématiquement soudés au mot qui suit comme le montre la forme du *s*: *plusgros* (v. 184), *tresgrant* (v. 209), *plusgrant* (v. 219), *plusbas* (v. 247), *plusfier* (v. 270), etc. Les crochets pointus <...> indiquent les mots rajoutés dans l'interligne ou dans l'espace entre deux mots, probablement lors d'une première relecture du texte (l'encre est souvent plus claire), les crochets carrés [] mes reconstitutions, deux barres obliques // indiquent le changement de page.

(36) La numérotation des vers et des strophes est celle de l'édition que je prépare.

(37) Feuillet rogné: la deuxième partie du mot a été coupée, mais la table des rubriques le donne en entier (cf. f. 66r).

- 200 XXIX «Amy, se dist dame Raison,
 unne autrefois dirons la reste,
 car il n'en est pas la saison,
 veu que ce temps fait autre apreste.
 Scez tu qui fait ceste tampeste?
 C'est Atropos tout seurement
 qui vient tenir son parlement».
- 205 XXX Lors me soubvint qu'avoiz oï
 parler ou livre³⁸ de ce nom,
 de quoy bien petit m'esjoï.
 Si prins je d'elle le sermon,
210 car elle avoit tres grant renom,
 non pas d'amour qu'el fust aimee,
 maiz de sa fiere renomnee. //
- XXXI Si me dist Raison ces parolles: f. 7r
 «Bien congnoistras qu'elle scet faire
215 car tu yras en ses escolles,
 ne tu ne t'en sçauroiz deffaire,
 vela son siege et son repaire,
 retiens bien ce que tu verras
 et de son nom science auras».
- 220 XXXII Lors s'in³⁹ vint le bruit plus grant qu'oncques
 qu'il sembloit là estre ung enffer,
 de quoy je m'espensay adoncques
 car temps n'estoit pas de truffer.
225 Là viz ung chariot de fer,
 avironné d'espieuz ardans,
 où seoit la dame dedans.
- XXXIII Avec elle fusrent ses seurs:
 Cloto qui tenoit la quelongne
 et Lachesis par ses longueurs
 tiroit le fil en grant ressongne,
230 que je notay pour grant besoingne
 avec les choses que je viz
 au plus pres de moy vis à viz. //
- XXXIV Ceste dame estoit vestue f. 7v
235 d'ung drap noir tout semé de feu,
 qui tenoit unne espee tortue
 toute sanglant dont n'euz pas jeu.
 Devant elle, au tour ou milieu,
 avoit gens de diversse sorte
 qui menoient le char qui la porte.
- IIII. Du parlement et gens <qui> y furent et
 de l'ordonnance qu'Atropos y fist
 tenir

(38) Le livre du *Chevalier delibere*.

(39) Pour *s'en*.

- 240 XXXV La compaignie s'arresta
affin qu'elle peulst là descendre,
et puis après on aporta
sa chaire que l'on fist là tandre,
245 où elle s'assist pour reprendre
le serment de ses capitaines
qui d'elle tenoient ses dommaines.
- XXXVI Plus bas qu'elle assises furent
ses deux seurs, que vous ay ja dittes,
250 sur deux scabelles qu'ilz eurent
d'ung peu que la chaire petites,
qui faisoient là les chatemittes
pour la felonnie de leur seur //
de laquelle nul n'est assureur. f. 8r
- XXXVII Les bancs furent là tous dressez
255 tant à dexstre comme à senestre
et les murs de noir tapissez
comme se mort chacun deust estre.
Oncques ne viz si fraieux estre
260 ne si desplaisant compaignie
que de la dame et sa maignie.
- XXXVIII Les deux dont La Marche a parlé
furent là atout leur arroy,
que congnoz de long ou de lè
265 car j'euz Memoire avec moy
et Entandement qui de soy
mist painne avecques Raison
de congnoistre ceste maison.
- XXXIX Et tout premier fut Accident
270 arivé tenant ou poing sa hache,
plus fier qu'oncq ne fut preschent
et voutt bien que tel on le sache.
Assiz fut plus bas d'unne marche //
au costé dexstre d'Atropos,
qui ne fut jamaiz en repoz. f. 8v
- 275 XL Avec luy avoit ses gens d'armes⁴⁰
de tres huleuse contenance,
dont les ungs portioient des gisarmes,
autres espieuz, autres la lance,
280 l'autre tenoit ung pot par l'ance
plain de venin et de poison
qui estoit nommé Traïson.
- XLI Guerre aussi fut de sa meslee
285 et Excés, Hutin et Despit,
et Freüre y fut apellee,
et aussi Crime sans respit,

(40) Ms. *gensdarmes*.

et Maleur qui prent interdit
contre les subjectz de Fortune
qui n’espargne personne aucune.

290 XLII Debille aussi d’autrepart
fut present an sa robe grise
qui ne ressamblait pas poupart
ne homme de petite emprise,
ung baston eut d’estrange guise //
295 où furent quatre dens d’acier f. 9r
et pour chescune ung officier.

300 XLIII Pour la premiere dent conduire
estoit Vieillesse la piteuse,
et pour la seconde deduire
fut Pouvreté la souffreteuse;
Goute, qui <est> si ennuyeuse,
fut à la tierce gouverner,
et si ne sct pas cheminer.

305 XLIV Pour la quarte fut Decrepite
qui rend ses subjectz au cercueil,
qui n’a joie grant ne petite,
ne n’oyt d’oreille, ne voit d’ueil;
lesquelz regarder j’euz grant dueil,
car tous, soit par sans ou folie,
n’engendrent que mirencolie.

310 XLV Deux huissiers eut vis à viz d’elle,
dont l’ung fut nommé Tiranie,
et l’autre se tinst soubz son elle
qui fut appelé Vilannie,
qui tindrent la serimonie //
315 du parquet selon l’ordonnance f. 9v
et crierent à l’audience.

320 XLVI Chescun qui là estoit mandé
prinst place selon son estat,
lors au greffier fut commandé
qu’il leust la lettre du mandat,
ce qu’il fist et leut tout à plat
la lettre qui luy fut baillee
devant toute ceste assemblee.

325 XLVII A lire les lettres fut duit
car ung mot ne laissa derriere,
et fut escript comme il ensuit
en chef en la ligne premiere:
«Atropos la puissant et fiere,
330 emperis sur tous les humains»⁽¹⁾,
et d’autres motz qu’il y eut mains.

(41) Les vv. 328-329 sont soulignés à l’encre jaune (la même encre utilisée pour rehausser certaines initiales).

- XLVIII En effaïcte la lettre comptoit
 comme elle estoit malcontente
 de ce que eschappé estoit
 unq quidem sans paier sa rente,
 335 et le quel chacun jour se vante //
 d'avoir combatu à oultrance
 et vaincu toute sa puissance. f. 10r
- XLIX De laquelle la charge avoient
 Debille et messire Accident,
 340 qui n'ont pas <fait> ce qu'ilz devoient,
 veuz les droiz que sur luy pretend
 et donna bien à entendent
 que ce tort luy a procuré
 le Chevalier deliberé.
- V. De l'excusacion que Accident et
 Debille baillerent contre leurs charges
- 345 L Quant Accident oït ces choses,
 chauldement se leva en place,
 disant: «Ce me sont leïtes choses.
 Je n'y entends mot de fallace.
 350 S'il s'est pourveu pour la menace
 que luy avez fait de l'avoir,
 il n'en a fait que son devoir.
- LI Je sçay bien qu'il fut rencontré
 unne foiz durement de fievre,
 de quoy il fut tres fort oultré //
 355 ainsi qu'il parut à sa levre,
 s'il en eschappa comme unq lievre
 par courir, je le tiens à sage
 si n'eut il pas tout l'avantage. f. 10v
- LII L'autre foiz Guerre le surprinst,
 360 là où par ses belles parolles
 eschappa avant qu'on le prinst,
 qui ne furent pas pour luy folles.
 Unne autre foiz, se m'en recolles,
 365 viendra et sera atrappé,
 en fust il plus cent foiz hupé».
- LIII Après vint à parler Debille,
 s'excusant que de son costé
 Honnur estoit fort et habille,
 et qui estoit fort bien monté,
 370 par quoy, moitié⁴² pour sa bonté,
 et qu'il fut dur à prommener,
 obtinst respit de retourner.

(42) Lecture incertaine.

- 375 LIV «Maiz eschapper ne peult il pas
et que de bref il ne retourne,
pour venir deffendre son pas,
ou yray vers luy, s’il sejourne, //
c’est tout le confort que je y donne,
je ne puis faire qu’en faisant
et si ne suis à nul plaisant». f. 11r
- 380 LV Chescun d’eulx s’excusa tres fort
de quoy elle fut apaisee,
pensant qu’il n’y a nul si fort
q’une foiz ne l’ait espousee,
385 et dist: «Levez toust votre armee
pour guerre mener ça et là»,
et lors chascun d’iceulx parla.
- 390 LVI Et dist Accident le plus apre:
«De ma part ne fauldra il mie,
celuy sera plus fort qu’ung arbre
qui dessoubz mon fier bras ne plie».
Debille dist: «Je n’ay amie
ne ami, tant me soit il cher,
que je ne face tresbucher».
- 395 LVII Lors appelerent leurs souldars
que je vous ay dessus nommez,
ausquelz baillèrent trousse et arcs
et harnoiz dont se sont armez. //
400 Et là presens furent sonnez
de faire chescun son devoir
sans de nul pitié en avoir. f. 11v
- 405 LVIII Quant j’euz oÿ ceste ordonnance
lors me prins à plus fort pensser,
et tantost Atropos⁴³ s’avance
et sans mot⁴⁴ dire ne tansser
pour ses deux seurs desavansser
prinst le fil et puis le rompit,
dont Lachesis eut grant despit.
- 410 LIX Cloto⁴⁵, qui la quelongne tinst,
parla et dist en tel maniere:
«Je ne sçay pas dont ce vous vint
qu’estes si orgueilleuse et fiere,
cela ne vous proffite guere
d’estre si fiere de courage
et de porter à tous dommage».

(43) Mot souligné (à l’encre jaune, comme les deux autres).

(44) À la suite un «s» sans doute barré.

(45) Mot souligné.

- 415 LX Lachesis⁴⁶ dist: «Tant ne puis faire,
ne tant m'avancer pour filler
que ne me venez tout deffaire //
et mon fiseau desanfiller». f. 12r
- 420 «Ce n'est pas à toy d'en parler»
dist la faulse vielle murtriere,
si prinst le fil et rompt arriere.
- 425 LXI Ce fait, se leva de son siege
et chescun de la place part,
et desmouray comme en ung piege
qu'on prend volentiers le regnart.
Si prins Entendement à part,
luy demandant que veult ce dire
et il n'endura m'escondire.

(46) Mot souligné.

Annexe 2.

Transcription de la table des rubriques (ff. 66r-69r)⁴⁷

	Table des rebriches du livre du Chevalier bien advisé ⁴⁸		f. 66r
	Proesme. Comme l’Acteur entra en meditacion	i	
5	Comme Raison vint parler à l’Acteur sur le doubte qu’il avoit	ii	
10	Comme la deesse letale et ses seurs Cloto et Lachesis tindrent leur parlement pour ce que les capitaines Debille et Accident avoient laissé passer le Chevalier delibéré	iii	
	Du parlement et gens qui y furent et de l’ordonnance qu’Atropos deesse letale y fist tenir	iiii	
15	De l’excusacion que Debille et Accident baillerent contre leurs charges	v	
	Comme Entendement donna congnoissance à l’Acteur des choses faictes audit parlement	vi	
20	Comme l’Acteur mercit Entendement et ses bonnes remonstrances	vii	
	Comme Raison ordonna Entendement, Bon adviz et Memoire pour ⁴⁹ conduire l’Acteur	viii ⁵⁰	
25	Comme Raison ordonne que l’Acteur aille à l’ospital humain en attendant le jour qu’on tiendra le pas ou val perilleux	ix ⁵¹ //	
30	Comme les heraulx d’Atropos deesse letale publierent le pas du val perilleux	x	f. 66v

(47) Dans la copie la majuscule est utilisée dans *et* pour indiquer un membre de phrase relativement autonome: dans ces cas je fais précéder la conjonction d’une virgule.

(48) La première ligne est en module plus grand, les deux lignes sont décalées vers la droite, de manière à bien mettre en valeur leur statut de titre. L’initiale de chaque item est rehaussée à l’encre jaune, la même encre a été utilisée pour souligner les numéros des sections.

(49) Ms.: *pon.*

(50) Cette rubrique a été rajoutée dans la marge inférieure, un signe de renvoi entre les rubriques *vii* et *ix* indique où il faut l’insérer. À la suite de cet ajout, la numérotation des rubriques suivantes a été corrigée en ajoutant à chaque fois une unité, la correction est en général visible.

(51) Réécrit à côté de *viii* mal effacé.

	Comme Raison, Bon adviz et Memoire menerent l'Acteur à l'ospital humain avecques Entendement et passerent par le parc de Bon adviz	xi	
35	Comme Bon adviz enseigna l'Acteur à l'entree de son parc	xii	
40	De la congnoissance que Bon adviz donna à l'Acteur des choses qui estoient oudit parc et primierement de la division de la terre	xiii	
	Comme Bon adviz enseigne à l'Acteur quelles armeures on doit avoir pour combatre ou val perilleux	xiiii	
45	Comme Bon adviz montre à l'Acteur que ceulx dont a parlé le Chevalier deliberé ont esté vaincuz par faulte d'estre bien armez	xv	
50	Comme Bon adviz donna congnoissance à l'Acteur d'autres qui avoient esté vaincuz par faulte d'estre bien armez desquelz le Chevalier deliberé n'a point parlé en son livre	xvi	//
55	Comme Bon adviz raconte à l'Acteur de pluseurs femmes et enffans qui furent vainquz par faulte d'estre bien armez	xvii	f. 67r
	Comme l'Acteur mercie Bon adviz et après le mene plus avant tirant leur chemin et luy monstra d'estranges choses	xviii	
60	Des trois serpens qui estoient autour de l'ospital humain, et de l'interpretacion que Raison en fist à l'Acteur et de la Voie lactee que estoit ou ciel	xix	
65	Comme l'Acteur ariva à l'ospital humain et fut logé en la maison de Raison et de l'edifice d'iceluy	xx	
	De la magnificence du temple et des choses qui furent dedans	xxi	
70	De la devise du <cueur du> temple et des choses qui furent dedans	xxii	
	Des relicques qui estoient dedans le tabernacle ou cueur et des noms de ceulx dont furent les relicques	xxiii	

75	Des relicques des rois de France et noms d’iceulx	xxiiii	
	Des relicques de pluseurs femmes notables estans ⁵² oudit tabernacle et des noms d’icelles	xxv	//
80	Des huit bancs pour les dieux et deesses et les sept plannetes erraticques et des marchepiez pour les nymphes, semidieux et gens des complexions desdites plannetes et du cercle du zodiacque	xxvi	f. 67v ⁵³
85	Des noms des dieux et deesses et des plannetes qui furent esdits bancs	xxvii	
90	Comme Bon adviz, Entendement et Memoire menerent l’Acteur veoir les sepultures des cueurs des notables gens mis es allees dudit temple	xxviii	
	Des ⁵⁴ notables gens de moien estat vaincuz du temps de l’Acteur desquelz le cueur fut là sepulture	xxix	
95	Des nomz des princes et seigneurs de sang royal desquelz les cueurs furent là sepulturez	xxx	
	Des noms des rois desquelz les cueurs furent là sepulturez	xxxi	
100	De trois tumbeaux qui estoient à part pour les cueurs de trois notables gens dignes de grande recordacion	xxxii	//
105	Des sepultures des cueurs des papes et cardinaulx dont les cueurs furent là sepulturez	xxxiii	f. 68r
110	Des heraulx de la deesse letale qui vindrent derechef publier le pas du val perilleux devant l’ospital humain, et adjournerent le roy Loïs pour y comparoir	xxxiiii	

(52) *estans* est précédé d’un espace (correspondant à un mot effacé) rayé d’un trait.

(53) Dans le coin supérieur de la page on voit nettement la trace laissée par l’encre lorsqu’on a folioté «68» sur le recto suivant (la foliotation a été faite rapidement, surtout sans doute à la fin).

(54) *Nota* dans la marge extérieure.

	De la question qui fut entre l'Acteur et Raison à cause dudit adjournement	xxxv	
115	Comme par l'ordonnance de Raison l'Acteur alla au val perilleux veoir fere les armes du roy Loïs, et comme il rencontra son train sur le chemin	xxxvi	
	Comme le roy Loïs ariva ou val perilleux et de l'estat et ordonnance qu'il tinst	xxxvii	
120	Comme le roy Loïs combatit Guerre et Traïson au premier de sa venue et les vainquit	xxxviii	
	Comme Atropos voiant que ses gens avoient du pire mist le demourant au landemain	xxxix //	
	Comme le roy Loïs combatit à l'autrefois contre Guerre, Traïson et Despit et les vainquit	xl ⁵⁵	f. 68v
130	De la conspiracion que Atropos fist contre le roy Loïs pour le ⁵⁶ faire surprendre d'aguet par Maleur sergent d'Accident et le capitaine Debille	xli	
	Comme le roy Loïs en retournant au pas fut surprins par le bras de Maleur et de Debille	xlii	
135	Des regretz que chacun fist quant on vit le roy surprins	xliiii	
	Comme la roine Charote feme du roy Loïs vint faire armes au val perilleux incontinent après luy et comme elle fut vaincue	xliiii	
140	Comme les pape Sixte et cardinal de Tours fisrent leurs armes oudit val perilleux et furent vaincuz par Viellesse sergent de Debille	xlvi	
145	De la reconsiliacion que l'Acteur fist avecques Raison, Entendement, Bon adviz et Memoire	xlvi //	
150	De la resolucion que fist l'Acteur après ladite reconsiliacion et comme il in[t]tula		f. 69

(55) À côté de xxxix barré.

(56) Corrigé de *les*.

	ce traicté du Chevalier bien avisé	xlvi
155	Des causes pour lesquelles il a intitulé ce traictié du Chevalier bien avisé et du temps qu’il fut fait	xlvi
	Ceste table contient xlviii rebriches fait comme dessusdit ⁵⁷	
	R/u/ II (?) ⁵⁸	

(57) Abrégé : *dess/*.

(58) Pour cette signature, peut-être du libraire Regnault Fullole, voir mon article déjà cité.